

Rapport d'évaluation

Plan d'action
EQIOM



Septembre 2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise EQIOM dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

EQIOM			
Date d'adhésion au programme	14/05/2020	Date d'engagement dans le programme	27/05/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2021-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	31/08/2023
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	27/05/2021 31/08/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Octobre 2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.1 Cadre mis en place et description des actions.....	5
II. Evaluation	8
II.1 Synthèse de l'évaluation	8
II.1.1 Adéquation des informations fournies	8
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	8
II.1.1 Conclusion évaluative.....	9
III. Recommandations	10
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action.....	10
III.1.1 Complément au plan d'action	10
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	10
IV. Synthèse des retours des relecteurs	11
V. Droit de réponse de l'entreprise	12

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

10 Avenue de l'Arche – 92 400 Courbevoie

Secteurs d'activité

EQIOM est une filiale du groupe irlandais CRH, acteur majeur dans les matériaux de construction. EQIOM est actif en France dans 4 domaines d'activités : la production de ciments, granulats, bétons prêts à l'emploi et le traitement et la valorisation de déchets. Ses 178 sites de production et commercialisation de matériaux sont implantés sur le Nord-Est du territoire, et au Luxembourg. Les sièges sociaux des activités ciment et bétons sont implantés à La Défense (92). Le siège social d'EQIOM Granulats est situé à Chenôve (21).

Chiffre d'affaires

359 000 000 € en 2021

Nombre d'employés

1 500

Site web de l'entreprise

<https://www.eqiom.com/>

I.1 Engagements préexistants

Avant son engagement dans le plan d'actions EEN, EQIOM disposait des engagements de préservation de la biodiversité suivant :

- Engagement 2013-2016 dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité :

La réglementation existante concernant les problématiques environnementales et applicable aux activités d'EQIOM est complexe et en perpétuelle évolution. Les sites EQIOM sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Par son engagement à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, EQIOM a souhaité dépasser ce cadre réglementaire et développer de nouvelles actions plus ambitieuses. Le plan d'engagements 2013-2016 avait pour objet de répondre aux grands enjeux mis en évidence par l'étude des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité. Il a lancé des actions nouvelles et innovantes pour la biodiversité sur les sites, redynamisé celles qui existaient déjà. Il a permis de structurer ces actions, et également de motiver les équipes vers des projets pour la biodiversité.

Ce plan s'articulait autour de 3 grands axes et 22 actions, afin de non seulement mener des actions concrètes mais également de faire germer une véritable culture de la biodiversité au sein de l'entreprise, que ce soit aussi bien au niveau des hommes qu'au niveau de l'organisation et du management.

Le programme d'engagement SNB 2013-2016 a permis à EQIOM, avec l'appui du Comité Français de l'UICN, d'engager des actions à l'échelle de l'entreprise, afin de mieux connaître la biodiversité et agir en conséquence: état des lieux et hiérarchisation des sites selon leur sensibilité, suivi des actions biodiversité réalisées par les responsables fonciers-environnement, développement d'outils de sensibilisation.

- Partenariat national avec le Comité Français de l'UICN :

EQIOM et le Comité Français de l'UICN ont débuté leur partenariat en 2013, pour une durée de trois années. Ce partenariat a été renouvelé en 2016 puis en 2019. Ce partenariat est structuré autour de 3 axes :

- expertise et appui à l'intégration de la biodiversité dans la politique de l'entreprise,
- participation d'EQIOM au groupe de travail « Entreprises & Biodiversité » piloté par le Comité Français de l'UICN ;
- soutien d'EQIOM aux études et projets du Comité Français de l'UICN.

- Management de la biodiversité au sein d'EQIOM :

Le développement et le pilotage de la stratégie biodiversité d'EQIOM se veulent une démarche transverse et participative, afin d'améliorer les échanges d'informations entre le siège et les régions et adapter au mieux le système de gestion de la biodiversité aux attentes locales.

Pour répondre à ces ambitions, des référents fonciers et opérationnels régionaux, ainsi que les représentants des fonctions RH et communication ont été intégrés dans un comité biodiversité EQIOM, qui se réunit une fois par an et qui compte 10 membres dont des représentants de la direction. Notre partenaire national, le Comité français de l'UICN est également membre de ce comité.

Par ailleurs, au niveau local, EQIOM s'appuie sur l'expertise d'une trentaine de partenaires pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité.

I.1 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	La stratégie biodiversité est déployée dans les 4 domaines d'activités d'EQIOM: production de granulats, ciments et bétons prêt à l'emploi, et traitement et valorisation de déchets. Sont ainsi concernées par ce plan d'actions, toutes les entités rattachées à EQIOM: EQIOM et ses filiales, EQIOM Granulats et ses filiales et EQIOM Bétons et ses filiales.
	La stratégie biodiversité concerne l'ensemble de la chaîne de valeurs de l'entreprise.

Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans
---	-------

Nombre d'actions cœur de métier	5	Nombre d'actions complémentaires	19
--	---	---	----

Action cœur de métier	1	2.1- 50% des sites actifs d'extraction sont couverts avec des synthèses visuelles biodiversité en 2025
	2	4.1 - Déploiement de la démarche d'aménagements durable des sites EQIOM Granulats : 7 sites EQIOM Granulats en 2025
	3	5.1- Réaliser d'ici 2025 un projet de réaménagement de site intégrant le principe de Solutions Fondées sur la Nature
	4	7.1- Mise en place d'une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) afin que la totalité de nos sites actifs soient couverts par un plan d'actions de lutte en 2025
	5	9.1- En 2025, un plan de gestion de la biodiversité est défini pour 90% de nos sites actifs EQIOM Granulats

1	1.2 - Participation de 8 sites dans le cadre de l'évènementiel "Fête de la
---	--

Action complémentaire	Nature""
	2 1.3 - Organiser un concours photos dans le cadre des 15 jours "Ensemble et Solidaire", intégrant le thème de la Biodiversité
	3 1.4 - Informer les collaborateurs sur les dispositifs de sciences participatives
	4 1.6 - Création de modules vidéo de sensibilisation à la biodiversité
	5 2.2 - Développement d'un programme de formation des exploitants de carrières à la gestion de la biodiversité
	6 3.1 - Sensibilisation de nos parties prenantes externes notamment des scolaires à la préservation de la biodiversité en carrière via le déploiement d'une mallette pédagogique
	7 3.2 - Intégration de prescriptions techniques relatives à la gestion écologique des espaces verts à destination des gestionnaires d'espaces verts
	8 3.3 - Sensibilisation de 100% des gestionnaires d'espaces verts et des parties prenantes à la gestion écologique
	9 4.2 - Mise en place d'aménagements des espaces verts en faveur de la petite faune sur chaque cimenterie (Rochefort-sur-Nenon, Héming et Lumbres)
	10 4.3 - Mise en place d'aménagements des espaces verts en faveur de la petite faune sur 5 sites EQIOM Bétons
	11 6.1 - Tous les sites actifs EQIOM Granulats et les carrières des cimenteries bénéficient d'un partenariat biodiversité
	12 6.2 - Tous les sites actifs EQIOM Granulats sont intégrés dans une base de données naturalistes
	13 6.3 - Tous les sites non exploités EQIOM Granulats ont fait l'objet d'une évaluation écologique
	14 6.4 - 25% des sites actifs Granulats disposent d'une fiche de synthèse du patrimoine biologique
	15 8.1 - Organisation d'une réunion annuelle du Comité biodiversité composé de membres du COMEX, de personnels internes et de parties prenantes externes
	16 8.2 - Participation des membres du COMEX aux journées d'échanges sur site organisées dans le cadre des synthèses visuelles biodiversité avec le Comité français de l'UICN
	17 9.2 - Renforcement de notre reporting biodiversité avec la mise en oeuvre d'un indicateur financier permettant de rendre compte des dépenses liées à la biodiversité
	18 9.3 - Renforcement de notre reporting biodiversité avec la mise en oeuvre d'un indicateur d'empreinte biodiversité
	19 9.4 - Mise à jour de l'état des lieux biodiversité 2014 (présence et statuts des habitats et des espèces présentes sur les sites) dans le but de pouvoir renseigner le reporting Environnement de CRH

Observations

Le plan d'actions comprend de nombreuses actions complémentaires (19) qui contribuent largement à l'acquisition de données sur la biodiversité des sites, à leur mise à disposition auprès du personnel en interne, des structures techniques compétentes et auprès d'un public plus large.

Le plan d'actions d'EQIOM entreprise comprend 5 actions cœur de métier et 19 actions complémentaires. Les actions cœurs de métier consistent principalement à la définition et à la diffusion de la stratégie biodiversité au sein d'EQIOM et à de l'aménagement paysager sur les sites de production.

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise sont bien structurées et clairement exposées. Elles facilitent l'évaluation du dossier. Le tableau de suivi du plan d'actions « Entreprise Engagée pour la Nature » 2021-2025 fourni dans le rapport de suivi est un réel atout pour la lecture du dossier.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, atteint les résultats suivants :

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable..2** de ce présent rapport.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	A renforcer

II.1.1 Conclusion évaluative

EQIOM est une grande entreprise spécialisée dans les matériaux de construction (production et valorisation des déchets). L'entreprise s'était déjà engagée dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Elle a conclu dès 2013 un partenariat avec l'UICN et dispose d'un management interne de la biodiversité.

L'activité d'EQIOM est contributive aux pressions suivantes sur la biodiversité : changement d'usage des terres (sites d'extraction et de transformation), surexploitation des ressources naturelles en particulier l'eau (tout au long du process industriel), changement climatique (émission de CO2 pour la production de ciment), pollutions (atmosphériques, sonores, lumineuses, ...) et les espèces exotiques envahissantes (lors des mouvements de matériaux). EQIOM adapte ses pratiques d'exploitation et de production pour favoriser la biodiversité avec l'objectif d'un gain net pour l'ensemble de ses activités d'ici 2025.

Le plan d'action EEN d'EQIOM est prévu sur 5 ans (2021 – 2025) et comprend 5 actions cœur de métier et 19 actions complémentaires. Les actions cœurs de métier consistent principalement à la définition et à la diffusion de la stratégie biodiversité au sein d'EQIOM et à de l'aménagement paysager sur les sites de production. Les actions complémentaires contribuent à l'acquisition de données sur la biodiversité des sites, à leur mise à disposition auprès du personnel en interne, des structures techniques compétentes et auprès d'un public plus large. L'essentiel du plan d'action a été réalisé selon les échéances prévues.

Les conclusions évaluatives sont justifiées par :

- Des actions en lien avec la biodiversité, dont certaines peuvent avoir un impact positif direct sur cette dernière et dont l'une cible directement un facteur d'érosion ;
- Des actions qui disposent d'objectifs chiffrés et d'indicateurs, suivis régulièrement dans un cadre temporel adéquat ;
- Des parties prenantes identifiées et impliquées dans la construction et la mise en œuvre du plan d'action ;
- Une démarche d'amélioration continue qui a abouti à de nouvelles actions.

Les points d'amélioration sont :

- Intégrer des actions en lien avec chacun des 4 autres facteurs d'érosion de la biodiversité identifiés par l'entreprise ; et viser des impacts positifs sur ces derniers ;
- Intégrer dans les enjeux prioritaires la prise en compte des enjeux biodiversité au-delà des exigences réglementaires dans l'étude de faisabilité des nouveaux projets d'extraction et d'exploitation, et définir une action pour y répondre ;
- Renforcer l'ambition de certaines actions ;
- Définir des indicateurs de suivi des actions qui permettent de mesurer un impact sur la biodiversité ;
- Présenter de manière plus précise la procédure déployée et le caractère contraignant de cette dernière pour l'entreprise ;
- Elargir les parties prenantes externes associées au plan d'action et intégrer des riverains dans la gestion des sites ;
- Ajuster les moyens pour respecter les engagements initiaux.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Renommer les actions du plan d'actions avec des intitulés plus courts et en lien avec les activités de l'entreprise pour gagner en lisibilité sur les objectifs du plan d'actions ;
- Développer des indicateurs qui permettent de quantifier le gain effectif des actions sur la biodiversité.
- Valoriser l'obtention du label RSE sectoriel UNICEM et préciser son articulation avec le plan d'action volontaire EEN.

III.1.1 Complément au plan d'action

- Compléter le plan d'actions avec des actions en cohérence avec les activités de l'entreprise qui sont la production de ciments, granulats, bétons prêts à l'emploi et le traitement et la valorisation de déchets ;
- Renforcer le plan d'actions avec des actions qui visent l'ensemble des facteurs d'érosion de la biodiversité identifiés par l'entreprise ;
- Dépasser le stade des actions de stratégie et développer des actions de mise en œuvre effective avec un impact mesurable sur la biodiversité.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Renforcer significativement les moyens pour la mise en œuvre des actions qui accusent du retard

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec la conclusion et les justifications.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury recommande à l'entreprise de faire le lien entre le plan d'action Entreprises engagées pour la nature et la démarche portée par l'UNICEM à mettre en annexe d'un potentiel nouveau plan d'action.

Le plan d'action manque d'information sur ce que l'entreprise entend par plan d'aménagement durable et plan de gestion. Le jury recommande à l'entreprise de bien fournir ses référentiels et l'encourage à passer sur des plans de gestion sur l'intégralité de ces sites.

V. Droit de réponse de l'entreprise

A Chenôve, le 02/09/2024,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Michelin David, Responsable environnement & Développement Durable :

Concernant l'engagement « biodiversité » d'EQIOM : EQIOM est engagé depuis 2013, à agir au-delà de ses obligations réglementaires en matière de préservation et de restauration de la biodiversité sur ses sites et à l'échelle de ses territoires d'ancrage (engagement dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, partenariat avec le Comité français de l'UICN et avec une trentaine d'organisations associatives locales LPO, CEN, CPIE...). En 2021, le Groupe s'est engagé dans la démarche « Entreprise Engagée pour la Nature » (EEN) et a élaboré sa nouvelle stratégie biodiversité 2021-2025. Cette stratégie présente plusieurs ambitions :

- L'implication du Comité Exécutif et de tous les métiers du Groupe autour d'un plan d'actions dont l'animation de la mise en oeuvre est assurée par une équipe dédiée.
- La formalisation d'un plan d'actions structuré autour de 24 actions, visant à sensibiliser l'ensemble du personnel du Groupe aux enjeux de biodiversité et à agir de manière positive pour sa préservation et sa restauration.
- L'implication et la mobilisation de nombreuses parties prenantes internes et externes dans la mise en oeuvre de ces actions.
- L'expérimentation d'outil et de concept innovants comme la mesure d'empreinte biodiversité et le déploiement du concept des Solutions fondées sur la Nature (SfN).

Concernant les recommandations relatives à la significativité et à la mise en oeuvre du plan d'actions :

- Recommandation 1 : EQIOM s'engage à renommer autant que nécessaire, les actions complémentaires du plan d'actions avec des intitulés plus courts et en lien avec les activités de l'entreprise pour gagner en lisibilité. Les nouveaux intitulés seront ainsi formulés de manière à mettre en évidence le sens de l'action ainsi qu'un objectif temporellement cadré.
- Recommandation 2 : EQIOM a d'ores et déjà défini un certain nombre d'indicateurs de suivi des actions et s'engage par ailleurs, à renforcer autant que possible, ces indicateurs en vue de mieux quantifier leur gain pour la biodiversité.
- Recommandation 3 : EQIOM fait d'ores et déjà le lien entre les actions EEN et ses démarches « Label RSE » d'UNICEM Entreprises Engagées déployées à l'échelle des branches d'activités Bétons et Granulats. L'entreprise poursuivra, le déploiement d'actions EEN au sein de ces démarches de labellisation RSE.
- Recommandations 4 et 5 : EQIOM s'engage à mieux faire le lien entre les actions du plan d'actions et les facteurs d'érosion de la biodiversité identifiés, de façon à mettre plus clairement en évidence que telle action répond à tel facteur d'érosion. Cela pourra impliquer des ajustements à la marge d'actions déjà existantes, voire la définition de nouvelles actions en cohérence avec les activités de l'entreprise, dans le cadre d'un possible futur plan d'actions.
- Recommandation 6 : EQIOM déploie, outre des actions de stratégie, des actions concrètes avec un impact positif sur la biodiversité tels que les aménagements écologiques et paysagers de sites. L'entreprise ambitionne de poursuivre dans ce sens notamment au travers d'une expérimentation de projet de territoire autour du concept des SfN. Selon les résultats de cette expérimentation, EQIOM pourra envisager de déployer, à moyen termes, ce type de projets à l'échelle d'autres sites.
- Recommandation 7 : EQIOM s'engage à rechercher et à mobiliser autant que possible, des moyens humains et financiers pour permettre la mise en oeuvre des actions qui accusent du retard.

Concernant les recommandations complémentaires du collectif d'acteurs :

- Recommandation 8 : voir réponse relative à la recommandation 3 ci-dessus.
- Recommandation 9 : EQIOM s'engage à préciser ce qui est entendu par aménagement durable et plan de gestion. Un aménagement durable vise à créer un espace ayant une double vocation : préserver et restaurer la biodiversité locale tout en offrant un cadre de travail agréable pour le personnel et les visiteurs. Un plan de gestion vise, lui, à définir et planifier des travaux, des moyens et un calendrier permettant de gérer un espace, de façon à ce que ces actions contribuent à préserver durablement la biodiversité.